

MAIRIE DE QUEYRIERES

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 14 AVRIL 2023

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : M. Jean-Pierre SABATIER, Maire,

MM. Guillaume MICHEL, Louis-Jacques RIEU, Adjoints.

Mme Manuela DA COSTA FERNANDES, Anne HARDY Conseillères Municipales

MM. Yann DEMARS, André GAUTHIER, Conseillers Municipaux

Représentés : Christophe CHAPUIS a donné pouvoir à Mme Manuela DA COSTA FERNANDES

Éric DELEAU a donné pouvoir à M. Guillaume MICHEL

Cyril MARIN a donné pouvoir à M. Jean-Pierre SABATIER

Secrétaire de séance : Anne HARDY

Début de séance à 20h

1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MARS 2023

M. le Maire présente à l'ensemble du conseil municipal le procès-verbal du conseil municipal du 3 mars 2023.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- **Valide** le PV du 3 mars 2023
- **Autorise** le secrétaire du conseil municipal du 3 mars 2023, M. Guillaume MICHEL et le maire à signer le PV

2 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 DE LA COMMUNE

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu l'exercice du budget communal 2022,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2022 a été réalisée par le Receveur d'YSSINGEAUX.

Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par ce dernier, est conforme au compte administratif de la Commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et les écritures du compte de gestion du Receveur municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2022 du budget principal, dont les écritures sont conformes au compte administratif de la commune pour le même exercice,
- **DIT** que le compte de gestion n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,
- **AUTORISE** le Maire à certifier le compte de gestion 2022 du budget communal.

3 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice considéré :

MAIRIE DE QUEYRIERES

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2023

- Donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
PREVISIONS	202 156.26 €	530 350.49 €	732 506.75 €
TITRES EMIS	204 624.39 €	437 834.20 €	642 458.59 €
REDUCTIONS TITRES			
RECETTES NETTES	204 624.39 €	437 834.20 €	642 458.59 €
DEPENSES			
PREVISIONS	202 156.26 €	530 350.49 €	732 506.75 €
MANDATS EMIS	141 389.20 €	462 852.37 €	604 241.57 €
ANNULATIONS		104 015.56 €	104 015.56 €
DEPENSES NETTES	141 389.20 €	358 836.81 €	500 226.01 €
RESULTAT EXERCICE	63 235.19 €	78 997.39 €	142 232.58 €

- Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion voté le même jour relatif au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- Vote par 9 voix pour (Monsieur le Maire s'étant retiré au moment du vote) et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

4 - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2022 DE LA COMMUNE

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT DE L'EXERCICE CA 2021	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE CA 2022	RESTES A REALISER CA 2022	SOLDE DES RESTES A REALISER	AFFECTATION DU RESULTAT
INVEST	- 6 161.80 €		63 235.19 €	45 011.12 € 22 518.19 €	-22 491.93 €	34 581.46 €
FONCT	218 988.21 €	100 000.00 €	78 997.39 €			197 985.60 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement), décide d'affecter le résultat comme suit :

MAIRIE DE QUEYRIERES

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 14 AVRIL 2023

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022	197 985.60 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0 €
Solde disponible affecté comme suit:	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	120 000.00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	77 985.60 €
Total affecté au c/ 1068 :	120 000.00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	
RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2022 A REPENDRE (ligne 001)	57 073.39 €

5 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 DE LA COMMUNE

M. le Maire présente le budget primitif 2023 de la Commune :

FONCTIONNEMENT			
011 - Charges à caractère général	163 968.66 €	013 - Atténuation de charges	500.00 €
012 - Charges de personnel	163 300.00 €	70 - Produits des services	44 300.00 €
014 - Atténuations de produits	30 795.00 €	73 - Impôts et taxes	201 606.00 €
65 - Autres charges de gestion courante	35 987.91 €	74 - Dotations et participations	134 378.43 €
66 - Charges financières	2 805.33 €	75 - Autres produits de gestion courante	20 500.00 €
67 - Charges exceptionnelles	0.00 €	76 - Produits financiers	0.00 €
022 - Dépenses imprévues	0.00 €	77 - Produits exceptionnels	0.00 €
<i>Sous-total</i>	<i>396 856.90 €</i>	<i>Sous-total</i>	<i>401 284.43 €</i>
042 - Opérations d'ordre entre sections	2 413.13 €	042 - Opérations d'ordre entre sections	0.00 €
043 - Opérations d'ordre de la SI	0.00 €	043 - Opérations d'ordre de la SF	0.00 €
023 - Vir. vers Section Investissement	80 000.00 €	002 - Excédent fonctionnement reporté	77 985.60 €
<i>Sous-total</i>	<i>82 413.13 €</i>	<i>Sous-total</i>	<i>77 985.60 €</i>
Total dépenses Fonctionnement	479 270.03 €	Total recettes Fonctionnement	479 270.03 €

MAIRIE DE QUEYRIERES
PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 AVRIL 2023

INVESTISSEMENTS

001 - Déficit d'investissement	0.00 €	001 - Exécet d'investissement	57 073.39 €
16 Emprunts et dettes assimilées	20 988.19 €	1068 - Affectation du résultat	120 000.00 €
20 - Immobilisations	12 000.00 €	021 - Vir. depuis Section Fonctionnement	80 000.00 €
21 - Travaux	293 606.40 €	10222 - FCTVA	0.00 €
		10226 - Taxe aménagement	4 000.00 €
26 - Participations	0.00 €	13 - Subvention	85 100.00 €
020 - Dépenses imprévues	0.00 €	16 - Emprunts et dettes assimilées	500.00 €
040 - Opérations d'ordre entre sections	0.00 €	040 - Opérations d'ordre entre sections	2 413.13 €
041 - Opérations patrimoniales	0.00 €	041 - Opérations patrimoniales	0.00 €
		024 - Prix cession immobilisations	0.00 €
Restes à réaliser	45 010.12 €	Restes à réaliser	22 518.19 €
Total dépenses Investissement	371 604.71 €	Total recettes Investissement	371 604.71 €
Total général	850 874.74 €	Total général	850 874.74 €

Le Conseil Municipal autorise le Maire à faire des virements de crédit de chapitre à chapitre dans une même section à hauteur de 7.5% des dépenses réelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le budget primitif de la commune.

6 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 DE LA REGIE DE TRANSPORT

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu l'exercice du budget communal 2022,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2022 a été réalisée par le Receveur d'YSSINGEAUX.

Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par ce dernier, est conforme au compte administratif de la Régie de transport.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et les écritures du compte de gestion du Receveur municipal,

MAIRIE DE QUEYRIERES

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 14 AVRIL 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2022 du budget de la régie de transport, dont les écritures sont conformes au compte administratif de la commune pour le même exercice,
- **DIT** que le compte de gestion n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,
- **AUTORISE** le Maire à certifier le compte de gestion 2022 du budget de la régie de transport.

7 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DE LA REGIE DE TRANSPORT

Monsieur le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- Donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
PREVISIONS	41 191.60 €	45 881.76 €	87 073.36 €
TITRES EMIS	4 881.76 €	54 496.37 €	59 378.13 €
REDUCTIONS TITRES			
RECETTES NETTES	4 881.76 €	54 496.37 €	59 378.13 €
DEPENSES			
PREVISIONS	41 191.60 €	45 881.76 €	87 073.36 €
MANDATS EMIS	0 €	36 391.58 €	36 391.58 €
ANNULATIONS		0 €	0 €
DEPENSES NETTES	0 €	36 391.58 €	22 986.55 €
RESULTAT EXERCICE	4 881,76 €	18 104.79 €	22 986.55 €

- Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion voté le même jour relatif au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- Vote par 9 voix pour (Monsieur le Maire s'étant retiré au moment du vote) et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

8 - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2022 DE LA REGIE DE TRANSPORT

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2021	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	RESTES A REALISER 2022	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DU RESULTAT
INVEST	36 309.84 €	- €	4 881.76 €	- €	- €	41 191.60 €
FONCT	34 903.23 €	- €	18 104.79 €			53 008.02 €

MAIRIE DE QUEYRIERES

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 14 AVRIL 2023

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement), décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022	53 008.02 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	8543.07 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	44 464.95 €
Total affecté au c/ 1068 :	8543.07 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

9 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 DE LA REGIE DE TRANSPORT

FONCTIONNEMENT			
011 - Charges à caractère général	30 510.80 €	013 - Atténuation de charges	10 122.78 €
012 - Charges de personnel	30 000.00 €	70 - Produits des services	1 200.00 €
014 - Atténuations de produits	0.00 €	74 - Dotations et participations	15 000.00 €
67 - Charges exceptionnelles	2 000.00 €		
<i>Sous-total</i>	62 510.80 €	<i>Sous-total</i>	26 322.78 €
042 - Opérations d'ordre entre sections	8 276.93 €	042 - Opérations d'ordre entre sections	0.00 €
023 - Vir. vers Section Investissement	0.00 €	002 - Excédent fonctionnement reporté	44 464.95 €
<i>Sous-total</i>	8 276.93 €	<i>Sous-total</i>	44 464.95 €
Total dépenses Fonctionnement	70 787.73 €	Total recettes Fonctionnement	70 787.73 €
INVESTISSEMENT			
001 - Déficit d'investissement	0.00 €	001 - Excédent d'investissement	41 191.60 €
21 - Immobilisations	58 011.60 €	1068 - Affectation du résultat	8 543.07 €
040 - Opérations d'ordre entre sections	0.00 €	040 - Opérations d'ordre entre sections	8 276.93 €
Total dépenses Investissement	58 011.60 €	Total recettes Investissement	58 011.60 €

MAIRIE DE QUEYRIERES

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 14 AVRIL 2023

Total général

128 799.33 €

Total général

128 799.33 €

Les membres du conseil municipal autorisent le Maire à effectuer des virements de crédit de chapitre à chapitre dans une même section à hauteur de 7.5% des dépenses réelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le budget primitif de la régie de transport.

10 - RENOVATION ET CHAUFFAGE DES BATIMENTS PUBLICS

M. le Maire explique que suite :

- À l'étude thermique réalisée en 2021 pour l'amélioration énergétique des 3 bâtiments publics : Mairie, Eglise et Salle des fêtes.
- Au projet confié au cabinet d'architecture Magaud, un chiffrage (APD) avait été établi avec comme postes principaux :
 - L'installation d'une chaufferie bois granulés avec réseau de chaleur
 - La reprise et mise en place du chauffage et ventilation
 - Le changement de menuiseries extérieures et intérieures
 - La reprise et mise en conformité des installations électriques, les finitions intérieures (carrelages, plâtrerie, peinture), etc...
- À l'actualisation suite à l'appel d'offres du montant HT avec maîtrise d'œuvre au stade APD des travaux qui s'élève à 618 290.00 € HT.

La commune a déposé une demande de DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) et de Fonds Vert pour ces travaux ainsi qu'une demande de subvention à la Région.

Les subventions demandées sont de 40% pour la Région et 40% pour l'Etat du montant HT.

Le plan de financement actualisé est le suivant :

RENOVATION THERMIQUE BATIMENTS PUBLICS QUEYRIERES ET ACCESSIBILITE (PMR)			
DEPENSES		RECETTES	
Travaux	562 090.00 € HT	Autofinancement	123 658.00 €
Maitrise d'œuvre	56 200.00 € HT	DETR/FONDS VERT	247 316.00 €
		REGION	247 316.00 €
Total H.T.	618 290.00 €	Total H.T.	618 290.00 €
Total T.T.C.	741 948.00 €	Total T.T.C.	741 948.00 €

MAIRIE DE QUEYRIERES

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 14 AVRIL 2023

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Accepte** le plan de financement ci-dessus.
- **Inscrit** le projet au budget de l'année 2023.
- **Prévoit** les travaux courant 2023-2024.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de ce projet

11 - PROJET LEADER : REHABILITATION DU BATIMENT ANNEXE A LA SALLE DES FETES

M. le Maire explique que dans le cadre de la rénovation du bâtiment annexe de la salle des fêtes, la Commune avait déposé une demande de subvention Leader.

Suite à l'actualisation de l'estimation des travaux au stade APD le 7 avril 2023 suite à l'appel d'offres et ayant connaissance des subventions attribuées par le Département, le plan de financement suivant est proposé :

REHABILITATION DU BATIMENT ANNEXE A LA SALLE DES FETES			
DEPENSES		RECETTES	
Travaux	119 110.00 € HT	Autofinancement	31 810.00 €
Maitrise d'œuvre	10 700.00 € HT	Leader	66 000.00 €
		Département (toitures typiques)	6 000.00 €
		Département (CAP 43)	26 000.00 €
Total H.T.	129 810.00 €	Total H.T.	129 810.00 €
Total T.T.C.	155 772.00 €	Total T.T.C.	155 772.00 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Accepte** le plan de financement ci-dessus.
- **Inscrit** le projet au budget de l'année 2023.
- **Prévoit** les travaux courant 2023-2024.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de ce projet

12 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

Monsieur le Maire présente l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023.

Monsieur le Maire rappelle que suite à l'achèvement de la réforme de la taxe d'habitation, les données de taxe d'habitation ont été réintroduites sur les états de notification. La commune doit donc à nouveau voter un taux de taxe d'habitation qui s'appliquera aux résidences secondaires et aux logements vacants.

MAIRIE DE QUEYRIERES

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 14 AVRIL 2023

Pour l'année 2023, les taux des taxes directes locales restent inchangés par rapport à 2022 comme présentés dans le tableau ci-dessous :

	Bases	Taux	Montant
Taxe foncière bâti	379 000 €	32,45 %	112 050 €
Taxe foncière non bâti	34 300 €	83,10 %	26 426 €
Taxe d'habitation	202 285 €	17,83 %	36 067 €
			187 556 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité, les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023.

13 - TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DU RESEAU ELECTRIQUE ET TELECOM A LE FOURNIAL

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'il y a lieu de prévoir les travaux cités en objet.

Un avant-projet de ces travaux a été réalisé conformément à la convention cadre signée le 30 juin 2015, entre le Syndicat d'Energies et ORANGE, pour l'enfouissement des réseaux de communications électroniques sur supports communs.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles est estimée à **34 649,33 € TTC**.

Le Syndicat Départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux pour lesquels il appellera, auprès de la commune, une participation de :

$$34\ 649,33\ € - (1091m \times 8\ €) = 25\ 921,33\ €$$

Cette participation pourra être revue en fin de travaux pour être réajustée suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

1. d'approuver l'avant-projet des travaux cités en référence, présenté par Monsieur le Maire,
2. de confier la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire, auquel la Commune est adhérente,
3. de fixer la participation de la Commune au financement des dépenses à la somme de **25 921,33 €** et d'autoriser Monsieur le Maire à verser cette somme dans la caisse du Service de Gestion Comptable du Puy-en-Velay, comptable public du Syndicat. Cette participation pourra être revue en fonction du décompte définitif,
4. d'inscrire à cet effet la somme de **25 921,33 €** au budget primitif, les acomptes et le solde étant versés au Syndicat Départemental au fur et à mesure et au prorata des mandatements aux entreprises.

MAIRIE DE QUEYRIERES

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 14 AVRIL 2023

14 - ACHAT D'UN KANGOO SUR LA REGIE DE TRANSPORT

Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire d'acheter un véhicule pour permettre à l'agent communal de transporter le matériel sur les différents chantiers de la commune.

Monsieur le Maire explique que trois concessionnaires ont été consultés pour des véhicules neufs :

- Garage PEUGEOT à Brives Charensac
- Grand Garage du Velay (RENAULT) à Brives Charensac
- Garage FIAT au Puy-en-Velay

Plusieurs offres ont également été consultées pour des véhicules d'occasion. C'est finalement le garage NACCI qui a été retenu pour :

- l'achat d'un Renault Kangoo express d'un montant de 17 022,78 € TTC
- la reprise du Peugeot Boxer 9 places pour un montant de 10 022,78 € TTC
- la reprise du Peugeot Boxer fourgon pour un montant de 100 € TTC
- et une livraison fin avril 2023.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** l'achat du Renault Kangoo express et la reprise des deux Peugeot Boxer,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à cet effet,
- **Inscrit** les crédits prévus à cet effet au budget de la régie des transports.

15 - RETRAIT DE LOIRE-FOREZ-AGGLOMERATION DU SYNDICAT DE GESTION DES EAUX DU VELAY

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-19 et L.5711-1 ;

VU la délibération du conseil communautaire de Loire Forez Agglomération sollicitant le retrait de LFA du SGEV ;

VU la délibération du comité syndical du SGEV en date du 22 février 2023 approuvant la demande de retrait de LFA du SGEV ;

VU l'exposé des motifs ;

Considérant qu'il convient de se prononcer sur la demande de retrait de LFA du SGEV, conformément aux dispositions de l'article L.5211-19 du CGCT ;

APRES EN AVOIR DELIBERE à l'unanimité, le conseil municipal :

- **SE PRONONCE** favorablement sur la demande de retrait de LFA du SGEV,
- **CHARGE** le Maire de notifier la présente délibération au Président du SGEV,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

16 - CONVENTION « EQUIPE VERTE EN APPUI AUX COMMUNES » AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MEZENC-LOIRE-MEYGAL

M. le Maire présente au Conseil Municipal la convention « équipe verte en appui aux communes » avec la Communauté de Communes Mézenc -Loire-Meygal.

Celle-ci consiste en l'appui de personnel technique sur les communes du territoire, pour des travaux ponctuels, moyennant une participation financière.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

MAIRIE DE QUEYRIERES

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 14 AVRIL 2023

- Approuve la convention « équipe verte en appui aux communes » avec la Communauté de Communes Mézenc-Loire-Meygal,
- Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention,
- Charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de cette convention.

17 - CONVENTION DE PROJET TUTEUR AMENAGEMENTS PAYSAGERS AVEC L'EPLFPA DU VELAY

M. le Maire présente au Conseil Municipal la convention de projet tutoré aménagements paysagers avec l'EPLFPA du Velay.

Celle-ci consiste en l'exécution d'un chantier d'aménagement paysager à proximité de l'école publique de Queyrières, au bénéfice de la classe CAPA « Jardinier Paysagiste », moyennant une subvention financière.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- Approuve la convention de projet tutoré aménagements paysagers avec l'EPLFPA du Velay,
- Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention,
- Charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de cette convention.

Fin du conseil à 22h30

Signature du Maire :



Signature du secrétaire de séance :

A handwritten signature in black ink, written over a long horizontal line.